

# **PARTIE I**

## **LE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE EN HAITI**

**rndh 2002**



# CHAPITRE I

**LE DEVELOPPEMENT  
HUMAIN  
DURABLE**



**rndh 2002**

# CHAPITRE I

## Le développement humain durable

### 1.1. Les origines du DHD

Le concept de Développement Humain Durable (DHD) a émergé progressivement au cours des années 1990 en réaction aux impasses des approches dominantes en matière de développement. La dimension «humaine» du développement trouve ses sources dans les débats nés de la prise de conscience des effets sociaux négatifs, pour de larges couches de la population, des politiques d'ajustement structurel. La domination sans partage de la dimension économique dans la problématique du développement fut ainsi questionnée.

La parution du premier Rapport Mondial sur le développement humain en 1990, à l'initiative du PNUD, symbolise l'aboutissement de ces questionnements et la volonté d'élargir les variables constitutives du développement<sup>1</sup>. La participation des populations à la définition de leur avenir, la démocratie participative et pluraliste, les droits de l'homme, la liberté de la presse... obtinrent ainsi droit de cité. Le degré de développement ne se réduit plus au niveau moyen de richesses créées chaque année (PIB par tête). Le premier Rapport Mondial introduit une nouvelle mesure du développement, sous la forme d'un indicateur synthétique : l'Indicateur de Développement Humain (IDH). Trois dimensions sont ici prises en compte : la santé (la longévité), l'accès au savoir, le niveau de vie. Trois autres indicateurs synthétiques sont venus compléter l'appréhension du niveau de développement dans une perspective de développement humain : l'indicateur de pauvreté humaine (IPH), qui mesure l'importance des dénu-

ments vécus par les populations dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'accès à certains services de base. L'indicateur sexo-spécifique du développement humain et l'indicateur de la participation des femmes visent à évaluer les disparités liées au genre. La comparaison des performances en matière de développement humain s'appuie sur ces indicateurs et concerne 162 pays dans le Rapport Mondial 2001.

Parallèlement, les préoccupations liées à l'environnement et à sa dégradation rapide se sont cristallisées dans les recommandations du Sommet Mondial de Rio de Janeiro en 1992. Le développement ne doit pas seulement viser les générations présentes, mais aussi préserver les chances des générations futures. Le développement doit être durable.

De manière à assurer la jonction entre les dimensions humaines et durables, l'Assemblée Générale des Nations Unies et le Conseil d'Administration du PNUD ont donné, en 1993, mission à ce dernier de poursuivre les recherches visant à définir un concept unificateur de développement autour de ces deux idées.

Une équipe d'experts indépendants fut chargée de formaliser les préoccupations de la communauté internationale. Elle remit son rapport en mars 1994.

En juin 1994, le PNUD fit du nouveau concept de Développement Humain Durable la clef de voûte de ses interventions. Une forte convergence s'est ainsi développée dans la communauté internationale, et plus particulièrement au sein du Système des Nations Unies, autour de cette analyse. Les grands sommets qui se sont succédé, depuis 1990 jusqu'au Sommet du Millénaire, ont permis de réaffirmer ces grands principes et d'en préciser les contours.

---

*Le degré de développement ne se réduit plus au niveau moyen de richesses créées chaque année (PIB par tête).*

---

<sup>1</sup> «Les individus sont la véritable richesse d'une nation. Le développement a pour objectif fondamental de créer un environnement qui offre aux populations la possibilité de vivre longtemps, en bonne santé. Cela peut sembler une évidence. Mais celle-ci est souvent oubliée dans la course à l'accumulation des biens et avoirs financiers.» C'est sur ces lignes que s'ouvrait le premier Rapport Mondial sur le développement humain en 1990.

---

## 1.2. Le développement humain

Le développement doit permettre à chaque individu d'exploiter au mieux et d'accroître son potentiel dans tous les domaines: politique, économique, social et culturel. Chaque être humain doit disposer au départ de possibilités équitables d'y parvenir. Le choix de la manière d'exercer ces possibilités lui appartient. L'approche en termes de développement humain postule l'universalité de ce droit, qui ne doit être entravé par aucune discrimination. Cela implique en particulier une instruction et des soins de santé de base pour tous.

---

*Le développement doit permettre à chaque individu d'exploiter au mieux et d'accroître son potentiel dans tous les domaines: politique, économique, social et culturel.*

---

---

*Une stratégie de développement humain durable doit être conçue de manière à garantir la reconstitution sur une base durable de l'ensemble du capital humain, matériel et naturel disponible.*

---

Cette approche se distingue sensiblement de la maximisation de la production de richesses qui habite la pensée dominante. Si la croissance économique est indispensable, elle ne peut garantir à elle seule une progression du niveau de développement humain. Il importe en effet de prendre en compte l'affectation des richesses créées, de mesurer la façon dont elles sont réparties entre les groupes sociaux et les individus. La croissance économique engendre un surplus, mais il existe de multiples façons d'affecter et de répartir ce surplus. L'approche en termes de développement humain a montré les écarts qui existent en ce domaine. Des niveaux de développement humain comparables sont atteints par des pays dont les PIB par tête sont fort éloignés : En 1999, l'Oman et l'Arménie ont des IDH identiques et des PIB par tête qui vont de 1 à 6. Pour la même année, le Gabon a atteint un niveau de développement humain de 0,617, et un PIB par tête de 6024 \$ EU, alors que le Vietnam avec un PIB par tête de 1860 \$ EU a un IDH de 0,682<sup>2</sup>... Les indicateurs qui figurent dans les Rapports Mondiaux montrent l'ampleur des écarts entre les pays en matière de développement humain. Cela indique à quel point les politiques suivies par les pays jouent un rôle dans le niveau de développement humain. Une forte croissance ne constitue nullement une garantie de progression du niveau de développement humain. La croissance économique peut en effet se révéler fortement inégalitaire.

---

<sup>2</sup> Les données sont extraites du Rapport Mondial 2001. Les PIB sont corrigés pour tenir compte des écarts de pouvoir d'achat (PPA).

Le développement humain met tout autant l'accent sur la croissance économique que sur les conditions de la production des richesses, leur répartition et leur allocation. En définitive, dans une telle perspective, les hommes ne doivent pas être considérés comme des moyens de production au service de la production de richesses, mais comme une fin en soi. L'approche développement humain refuse l'assimilation des hommes à du "capital humain". Ce sont la qualité des vies, les perspectives d'épanouissement que chacun doit pouvoir saisir, qui constituent l'objectif du développement.

## 1.3. Le développement durable

L'universalité du droit pour chacun d'exploiter au mieux les potentialités qu'il recèle ne doit pas s'entendre pour les seules générations présentes. Ce droit doit pouvoir être exercé par les générations futures autant que par les présentes. Cela implique que l'on utilise les ressources disponibles, en particulier les ressources naturelles, selon des modalités qui ne compromettent pas le potentiel de choix des générations à venir. Une stratégie de développement humain durable doit être conçue de manière à garantir la reconstitution sur une base durable de l'ensemble du capital humain, matériel et naturel disponible. L'usage de ces ressources, en particulier des ressources naturelles, ne doit pas engendrer de dettes, notamment écologiques, liées à une surexploitation de ce capital. Ces dettes diminueraient en effet pour les générations futures leur capacité de choix et le champ possible de l'épanouissement de leur potentiel.

Le DHD implique donc que l'on se soucie, en particulier dans la détermination des modes de production des richesses, de transmettre aux générations futures des opportunités au moins égales à celles dont disposent les générations présentes. Si l'on contribue à l'épuisement de ressources non renouvelables, il convient alors de réinvestir une partie des revenus engendrés par l'utilisation de ces ressources afin de reconstituer un capital équivalent.

# CHAPITRE I

Globalement, et par rapport aux pratiques actuelles, les générations passées se sont montrées économes dans l'exploitation des ressources non renouvelables. Le développement durable ne signifie pas pour autant que l'on doive laisser le monde dans l'état où on l'a trouvé. Le souci des générations futures ne doit pas conduire par exemple à laisser les pauvres d'aujourd'hui dans leur situation. Ce serait là une violation du principe d'universalité précédemment évoqué. Le sort des générations futures ne saurait constituer un alibi pour maintenir le *statu quo* actuel en matière de distribution des richesses, par exemple.

Lutter contre la pauvreté est un impératif dans une perspective de développement humain. À ce niveau, la croissance de la production est fondamentale. Mais une perspective de développement durable invite à une réflexion approfondie sur les modalités de la croissance des richesses.

La reproduction au Sud des modes de croissance du Nord serait porteuse de graves dangers pour la planète et pour les potentialités des générations futures. Le développement durable implique l'adoption par l'ensemble des collectivités humaines (du Nord et du Sud) de systèmes productifs relevant d'une autre logique. Dans une large mesure, les modes de production actuels ne pourront être pérennisés. Une réflexion en termes de développement durable, par rapport aux défis de l'éradication de la pauvreté et au souci de préservation des chances des générations futures, montre que des changements importants doivent intervenir, en particulier dans l'utilisation des ressources naturelles (au premier rang desquelles l'eau) et la gestion de l'environnement.

Si le marché a montré son efficacité dans la production des biens et services, les calculs économiques des agents s'effectuent à partir du système de prix existant. Or, les prix de certaines ressources reflètent une logique de pré-

duction et non de reproduction: il en est ainsi, dans une large mesure, du prix du bois de chauffe dans beaucoup de pays pauvres. Le coût du reboisement n'est le plus souvent pas intégré dans le prix et les surfaces arborées diminuent rapidement, avec les conséquences que l'on connaît, en particulier en matière d'érosion. D'une façon générale, le marché intègre mal les préoccupations des moyen et long termes et les systèmes de prix reflètent ces insuffisances.

Les agrégats qui sont actuellement calculés sur ces bases dans les Comptes nationaux ont donc une signification limitée par rapport à une perspective de développement durable. Les impacts de la production des richesses sur l'environnement ne sont pas intégrés dans les comptes de flux de la comptabilité nationale. Les comptes de patrimoine n'en sont encore qu'à leur début.

Face à ces carences du marché, la collectivité et les communautés organisées qui la composent, doivent prendre en charge les intérêts des générations futures.

La dimension durable du développement ne se réduit pas seulement aux questions posées par l'évolution de la dimension environnementale. Globalement, ce sont aussi et particulièrement les modes d'existence des hommes qui doivent être durables. Cela suppose des formes de régulation politique et sociale acceptées par tous, des rapports économiques qui ne génèrent pas de tensions (en créant par exemple de fortes inégalités et des exclusions), la préservation de l'égalité des chances... Les variables socio-institutionnelles jouent un rôle décisif à ce niveau.

## 1.4. Les variables socio-institutionnelles et la gouvernance

Les grandes théories économiques ont mis l'accent sur le rôle déterminant que jouerait l'accumulation du capital productif dans la

---

*Lutter contre la pauvreté est un impératif dans une perspective de développement humain.*

---

croissance économique. On s'est ensuite aperçu que la qualité des ressources humaines (et non plus seulement la quantité de travail mobilisable) joue un rôle important. On a alors mis l'accent sur le "capital humain": une population en bonne santé et bien formée favorise la croissance économique. Plus récemment, on a réintroduit la dimension institutionnelle et les formes de régulation politique et sociale qui caractérisent chaque société humaine.

Le DHD accorde une place importante à ces dimensions. Le concept de « capital social » ou socio-institutionnel constitue une référence pertinente pour comprendre les caractéristiques des modes de développement. Le capital socio-institutionnel se réfère à l'ensemble des formes volontaires de régulation sociale mises en place par les sociétés humaines. Elles sont liées aux types de relations que les groupes humains et les institutions qui en émanent tissent entre eux : on doit alors considérer la nature des normes, réseaux, organisations, traditions, attitudes sociales qui caractérisent chaque société humaine. Reflets et constituants des cultures, elles jouent un rôle important dans les processus de développement. Dans les sociétés contemporaines, la forme de l'Etat, les caractéristiques du système de gouvernement, les systèmes parlementaires et judiciaires, la place et le rôle des corps intermédiaires (syndicats, associations...), le statut et le rôle de la presse, la place et la situation des droits humains, la participation des membres des communautés sont les éléments constitutifs principaux du capital socio-institutionnel. Ce concept est ainsi la synthèse de deux dynamiques intimement liées mais qui divergent parfois pour répondre à des exigences propres. L'une articule toutes les démarches prenant appui sur la Société Civile comprenant différents segments composés d'individus et de groupes. C'est le capital social au sens strict dont ce RNDH comprend comme «les réseaux et les normes de confiance qui facilitent la coopération au bénéfice mutuel». L'autre dynamique rassemble toutes les démarches pivotant autour de l'Etat : elle cor-

respond à ce qu'on désigne par l'expression Gouvernance. Le rapport considère qu'elle est «l'exercice de l'autorité économique, politique et administratif en vue de gérer les affaires du Pays».

La notion de développement humain durable a érigé la «bonne gouvernance» en une dimension essentielle des politiques de développement. La bonne gouvernance a souvent été cantonnée à des dimensions économiques : garantir le fonctionnement d'un « Etat de droit » permettant aux opérateurs économiques étrangers et nationaux de disposer des protections nécessaires au lancement et à la poursuite d'initiatives productives. Cela se réfère principalement à l'existence d'un système juridique transparent et efficace, à la définition du rôle de l'Etat et aux modalités de son fonctionnement (gestion efficace, efficiente et transparente).

L'approche développement humain durable est beaucoup plus ambitieuse. Elle repose sur l'idée que les populations doivent être responsables des décisions qui les concernent et donc du type de développement choisi. La bonne gouvernance doit en conséquence accorder une importance fondamentale à la participation de chacun aux décisions qui engagent son avenir et celui de la collectivité à laquelle il appartient. Cela implique au premier chef la transparence la plus totale de la part des décideurs et la mise en oeuvre systématique de leur responsabilité face à ceux qui les ont désignés. La désignation des responsables doit s'opérer dans un cadre démocratique et pluraliste.

Une stratégie de développement inspirée par l'approche développement humain durable devrait conduire à une redéfinition du rôle des différents acteurs du développement. Il conviendrait de trouver de nouveaux équilibres entre :

- L'efficacité des marchés dans la production de biens et services ;
- Le rôle de la collectivité, de l'Etat central

# CHAPITRE I

et des collectivités décentralisées, dans la promotion de l'intérêt général, dans l'impulsion et la coordination des stratégies, dans la lutte contre les inégalités et les différentes formes d'insécurité, la fourniture des services publics de base (en particulier dans le domaine de la santé et de l'éducation);

- Le rôle de proposition et de contrôle des corps intermédiaires, et d'une façon générale de la société civile.

Dans la mesure où l'approche développement humain durable implique que les individus soient les acteurs de leur développement, le rôle direct et indirect des communautés de base et de la participation est essentiel pour que le dispositif social fonctionne au profit de l'ensemble de la société et non au bénéfice de quelques-uns. Les communautés de base sont en effet porteuses de projets qui sont l'émanation tout à la fois des valeurs culturelles de ces groupes et de leurs modes d'insertion dans la modernité. De même, seule la participation peut garantir que les projets mis en oeuvre ne mépriseront pas les cultures existantes, prendront en compte le sort des générations futures et ne se référeront pas uniquement à la philosophie individualiste et utilitariste qui prévaut.

Le capital social ou socio-institutionnel apparaît bien dans cette optique comme un élément-clef des processus de développement. On constate en effet que, toutes choses égales par ailleurs, les sociétés qui disposent d'un haut niveau de capital social sont mieux armées pour affronter les défis du développement. Elles sont mieux équipées pour résoudre les conflits sans recours à la violence et se caractérisent par une confiance mutuelle élevée et des niveaux de coopération et de solidarité importants.

On le voit, la bonne gouvernance au sens du développement humain durable va bien au-delà des considérations économiques. Elle se

réfère à un ensemble de règles dans les relations entre groupes sociaux, de manière à assurer la participation de chacun au processus de décision, la transparence, la responsabilité des décideurs, l'efficacité et l'efficience, tant au niveau de l'Etat que des opérateurs économiques et en garantissant à chacun l'égalité des chances dans la recherche de son épanouissement.

Il est clair que beaucoup de sociétés s'écartent encore considérablement de ces principes. La communauté internationale a lancé depuis une dizaine d'années une série d'initiatives destinées à promouvoir ces valeurs. Les grands sommets mondiaux sont l'expression de ces préoccupations. La lutte contre la pauvreté est ainsi devenue une priorité proclamée. Les efforts du système des Nations Unies ont été à ce niveau couronnés de succès. La persistance d'un niveau élevé de pauvreté dans de nombreux pays est en effet intolérable dans une perspective de développement humain durable. La Déclaration du Millénaire souscrite solennellement par les chefs d'Etat du monde entier à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle est la marque de ces préoccupations. La mise en oeuvre de stratégies de développement inspirées par l'approche DHD constituera une garantie que l'on s'engage résolument dans cette direction.